

COMMUNE DE BARTENHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026 A 18H00
PUBLIE LE :

ORDRE DU JOUR

POINT 01 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

PRESENTS

M. Le Maire

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjointes

Marie-Rose SCHOLER

Sébastien MASMUNSTER

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

Laëtitia HOLDER

Ariel BISSELBACH

Sylvie AYME

Claude HASSLER

MM. les Conseillers Municipaux

Alain HEINRICH

Christelle KEIFLIN

Hubert KIRCHHOFFER

Philippe KIELWASSER

Alexandra NOBEL

Silvana GONZO

Carine PLAS

Michel TSCHILL

Sébastien BLANCHARD

Jérôme NOEGLÉN

Matthieu SCHOCH

Cindy LHERMET

Joris THURNHERR

VOTES PAR PROCURATIONS

M Luc BOSTAETTER, Conseiller municipal, qui a donné procuration à M Bernard KANNENGIESER, Maire

Mme Nathalie BOHN, Conseillère municipale, qui a donné procuration à Mme Marie-Rose SCHOLER, Adjointe au Maire

Mme Sandrine HERRGOTT, Conseillère municipale, qui a donné procuration à Mme Laëtitia HOLDER, Adjointe au Maire

Mme Nadine ANZUR, Conseillère municipale, qui a donné procuration à Mme Cindy LHERMET, Conseillère municipale

Mme Emilie KELLER, Conseillère municipale, qui a donné procuration à M Philippe KIELWASSER, Conseiller municipal délégué

Le quorum étant atteint (22 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 18h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le conseil municipal de Bartenheim se réunit ce soir en application des articles L283 à L293 et R131 à R148 du Code Electoral

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Bernard KANNENGIESER, Maire.

Monsieur Jérôme NOEGLN est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCGT était remplie.

Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R133 du code électoral, il convient de constituer un bureau électoral présidé par le Maire et qui comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- M Alain HEINRICH
- M Ariel BISSELBACH
- M Joris THURNHNER
- Mme Cindy LHERMET

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Monsieur le Maire précise également que les membres du conseil municipal qui sont députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la Collectivité Européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (article L287, L445 et L556 du code électoral).

Monsieur le Maire précise que dans les communes de moins de 9000 habitants les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (article L287-1 du code électoral).

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1000 à 8999 habitants les délégués sont parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L289 du code électoral).
Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée. Un exemplaire de cette liste sera joint au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés	27
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	27

Ont obtenu :

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
« BARTENHEIM – Elections sénatoriales »	27	15	5

Monsieur le Maire a ensuite proclamé que le conseil municipal a élu à l'unanimité des voix la liste unique « Bartenheim – élections sénatoriales » dont la composition figure ci-après :

1. M Bernard KANNENGIESER, délégué titulaire
2. Mme Marie-Rose SCHOLER, déléguée titulaire
3. M Sébastien MASMUNSTER, délégué titulaire
4. Mme Marie-Christine BROGLIE, déléguée titulaire
5. M Dominique SCHITTLY, délégué titulaire
6. Mme Laëtitia HOLDER, déléguée titulaire
7. M Ariel BISSELBACH, délégué titulaire
8. Mme Christelle KEIFLIN, déléguée titulaire
9. M Claude HASSLER, délégué titulaire
10. Mme Nathalie BOHN, déléguée titulaire
11. M Jérôme NOEGLENN, délégué titulaire
12. Mme Alexandra NOBEL, déléguée titulaire
13. M Matthieu SCHOCH, délégué titulaire
14. Mme Carine PLAS, déléguée titulaire
15. M Michel TSCHILL, délégué titulaire
16. Mme Sylvie AYME, déléguée suppléante
17. M Philippe KIELWASSER, délégué suppléant
18. Mme Sandrine HERRGOTT, déléguée suppléante
19. M Alain HEINRICH, délégué suppléant
20. Mme Nadine ANZUR, déléguée suppléante

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h20.

LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER



LE SECRETAIRE
Jérôme NOEGLENN